

Termes de Références pour le recrutement d'un consultant pour
l'actualisation des cartographies des risques des huit (08) CAVECA
et de la faîtière du Réseau National des Caisses Villageoises
d'Épargne et de Crédit Autogérées du Bénin (RENACA-Bénin COOP-
CA) et formation du personnel clé à la gestion et au suivi des risques

1. Contexte et justification

Le Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées du Bénin (RENACA-Bénin COOP-CA) est une institution de microfinance d'envergure nationale, organisée à deux niveaux : une faîtière et huit (08) CAVECA COOP-CA (Albarika, Gbémè-Kpassa, Savè, Adjokan, Bohicon, Agon, Hinvi et Djèhadji), auxquelles sont rattachées trente-huit (38) agences réparties dans neuf (09) départements administratifs du Bénin. Au 31 décembre 2025, le réseau comptait plus de 278 000 membres et clients, constitués majoritairement de femmes, et un effectif de 400 agents. Il intervient principalement en milieu rural et périurbain.

Créé en 2005 et agréé le 04 février 2008 sous le numéro Z.07.0026.A, le RENACA-Bénin s'est transformé en société coopérative avec conseil d'administration, conformément à la loi n° 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin. Il fait partie des institutions de microfinance de grande taille au sens de l'article 70 a) de cette loi. Outre l'épargne et le crédit, il développe la finance agricole, la finance des énergies renouvelables, la finance de l'eau productive, la finance digitale et la gestion des performances sociales.

Les dernières cartographies des risques du RENACA-Bénin datent de septembre 2023. Elles sont au nombre de neuf (09) : celles des huit (08) CAVECA et celle de la faîtière. Au niveau de la faîtière, 163 risques ont été identifiés sur 12 processus, dont environ 70 % jugés élevés ou extrêmes, et un plan opérationnel de traitement ainsi que des comités de gestion des risques ont été prévus. Trois ans plus tard, il est nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de ces cartographies et de les actualiser, pour quatre raisons :

- **Le nouveau cadre légal.** La loi n° 2025-14 impose un dispositif de gestion des risques couvrant l'ensemble des risques significatifs (art. 35 f), un système d'information sécurisé (art. 35 h), un conseil d'administration et des comités spécialisés dont un comité des risques (art. 36 et 37), un dispositif de contrôle interne (art. 52 et 53), des exigences prudentielles et de liquidité renforcées (art. 64 à 67), la protection des clients (art. 90 à 94) et le respect des obligations LBC/FT/FP (art. 163).
- **La digitalisation.** Le déploiement du mobile banking, les partenariats avec les opérateurs de téléphonie mobile et l'interopérabilité des services financiers numériques (art. 165) créent de nouveaux risques : fraude, cybersécurité, dépendance vis-à-vis des tiers, protection des données.
- **L'évolution interne.** La réforme des services techniques de la Direction Générale et le développement de produits spécifiques modifient les processus et les responsabilités.

- **Les limites des cartographies de 2023.** La cartographie de la faïtière ne couvre pas le processus crédit, traite la liquidité à la marge, repose surtout sur la perception des participants et ne suit pas une approche par les risques pour la LBC/FT.

C'est dans ce contexte que la présente mission est initiée en vue de l'actualisation des cartographies des risques des huit (08) CAVECA et de la faïtière du RENACA-Bénin COOP-CA. Elle s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le RENACA-Bénin et la DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V. (Confédération Allemande des Coopératives et des Raiffeisen), pour la mise en œuvre du projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique ».

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général

Actualiser les cartes des risques des huit (08) CAVECA et de la faïtière du RENACA-Bénin COOP-CA, en conformité avec la loi n° 2025-14 et la réglementation de la BCEAO, et former le personnel clé à la méthodologie d'élaboration, de gestion et de mise à jour de la cartographie.

2.2. Objectifs spécifiques

1. Évaluer les cartographies de 2023 des huit (08) CAVECA et de la faïtière et le dispositif de gestion et de suivi des risques : niveau de mise en œuvre du plan opérationnel de traitement, fonctionnement des comités de gestion des risques, ressources mobilisées et obstacles rencontrés.
2. Actualiser l'univers des processus des huit (08) CAVECA et de la faïtière, en y intégrant notamment le crédit, la liquidité, la conformité, la protection des clients et les risques LBC/FT/FP.
3. Identifier, par processus, les risques existants et nouveaux, y compris ceux liés à la loi n° 2025-14 et à la finance digitale.
4. Réviser la méthodologie de cotation : échelles de probabilité et d'impact, risque brut, évaluation du dispositif de maîtrise, risque résiduel.
5. Élaborer un plan d'atténuation hiérarchisé et des indicateurs clés de risque assortis de seuils d'alerte.
6. Proposer le dispositif de gouvernance et de suivi des cartographies : rôle du conseil d'administration et du comité des risques, comités de gestion des risques, fréquence de mise à jour, reporting.
7. Former le personnel clé sur le dispositif de gestion et de suivi des risques.

3. Étendue du mandat

- **Entités** : les huit (08) CAVECA et la faïtière (Direction Générale et Directions techniques).
Les visites de terrain couvriront un échantillon d'agences, choisi selon la taille, la zone, la qualité du portefeuille et le niveau de digitalisation.
- **Processus** : les 12 processus de 2023 (comptabilité et finance ; finance digitale ; SIG ; ressources humaines ; refinancement et prêts au personnel ; gouvernance ; partenariats ; administration et communication ; épargne ; LBC/FT ; données à caractère personnel ; contrôle interne, audit et sécurité), complétés par :
 - la gestion du crédit (octroi, suivi, recouvrement, contentieux) ;
 - la trésorerie et la gestion de la liquidité ;
 - la conformité réglementaire, la protection des clients et le traitement des réclamations ;
 - les produits spécifiques [finance agricole, énergies renouvelables, eau productive].
- La finance digitale est analysée comme un risque transversal à tous les processus.
- **Familles de risques** : crédit et concentration ; liquidité ; taux ; opérationnel (fraude, erreurs, sécurité des fonds) ; systèmes d'information et cybersécurité ; conformité ; LBC/FT/FP ; gouvernance et stratégie ; réputation ; environnementaux, sociaux et climatiques.

4. Résultats attendus et livrables

Au terme de la mission, il est attendu :

- un rapport d'évaluation des cartographies des risques existantes des huit (08) CAVECA et de la faïtière (édition 2023) ;
- un transfert de compétences sur la méthodologie d'élaboration d'une cartographie des risques et de son suivi ;
- des cartographies des risques actualisées des huit (08) CAVECA et de la faïtière, assorties d'une vue consolidée du réseau, y compris les risques LBC/FTP ;
- un rapport final de la mission.

Le contenu des livrables est le suivant :

Livrable	Contenu minimum
L0. Rapport de démarrage	Méthodologie détaillée, outils de collecte, échelles de cotation proposées, échantillon d'agences, chronogramme définitif.
L1. Rapport d'évaluation des cartographies 2023	Taux de mise en œuvre du plan opérationnel ; risques survenus non cartographiés ; fonctionnement des comités de gestion des risques ; forces, faiblesses et recommandations.
L2. Dispositif de transfert de compétences	Modules de formation avec cas pratiques ; guide méthodologique de mise à jour des cartographies ; liste de présence et évaluation des participants.
L3. Cartographies des risques actualisées	Cartographies actualisées des huit (08) CAVECA et de la faîtière et vue consolidée ; registre des risques (cause, conséquence, propriétaire, cotation brute et résiduelle) ; matrices et cartes de chaleur ; cartographie LBC/FT/FP ; plan d'atténuation (actions, responsables, échéances, coûts) ; indicateurs clés de risque et seuils.
L4. Rapport final	Déroulement de la mission ; principaux risques et priorités ; dispositif de suivi proposé ; feuille de route de mise en œuvre ; synthèse pour le conseil d'administration.

5. Méthodologie

Le consultant définit sa méthodologie et ses outils de collecte. Celle-ci doit reposer sur une forte implication des acteurs du réseau et faciliter le transfert de compétences. Elle respecte au minimum les principes suivants :

- **Référentiels** : un cadre reconnu de gestion des risques (COSO ERM ou ISO 31000), la loi n° 2025-14, les instructions de la BCEAO applicables aux institutions de microfinance et la réglementation LBC/FT/FP de l'UMOA.
- **Approche par les processus**, dans les huit (08) CAVECA et à la faîtière.
- **Approche participative** : ateliers avec les propriétaires de processus, entretiens avec les dirigeants et les élus, visites d'agences.
- **Exploitation des données** : rapports d'audit interne et externe et d'inspection, rapports des autorités de supervision, incidents et fraudes, portefeuille à risque, ratios prudentiels, réclamations des clients.
- **Échelles de cotation** recalibrées sur la taille du réseau (seuils financiers rapportés aux fonds propres ou au résultat) et validées lors de l'atelier de cadrage.
- **Formation** : modules comprenant des cas pratiques et, autant que possible, des exemples d'institutions financières similaires.

La mission est conduite en collaboration avec une commission interne composée de membres du staff technique du RENACA-Bénin (risques, contrôle interne, audit, conformité, SIG, crédit, finances). La documentation nécessaire est mise à la disposition du consultant à sa demande, notamment les rapports de cartographie de 2023 de la faîtière et des CAVECA et leurs annexes, les rapports d'audit et d'inspection, les états financiers et les manuels de procédures. Le RENACA-Bénin mettra en place un comité jouant le rôle de point focal, chargé de la coordination et de la supervision.

6. Durée de la mission

La mission est prévue pour s'étendre sur quarante (40) jours ouvrables. Elle couvre le cadrage, la revue documentaire, l'évaluation des cartographies de 2023, l'actualisation des cartographies des huit (08) CAVECA et de la faîtière, la restitution, la formation du personnel clé et la remise des livrables définitifs. Dans son offre, le consultant devra proposer un chronogramme indicatif.

7. Qualifications et compétences requises

Le consultant devra démontrer les qualifications et compétences suivantes :

- Titulaire d'au moins un Bac + 5 (DESS, Master 2) en finance, sciences de gestion, audit ou gestion des risques, ou d'un diplôme équivalent ;
- Expérience professionnelle avérée dans le secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest ;
- Expérience dans l'élaboration ou l'actualisation de cartographies des risques d'institutions de microfinance ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des sociétés coopératives d'épargne et de crédit et des réseaux à deux niveaux (faîtière et caisses de base) ;
- Expérience dans l'évaluation et l'élaboration de documents de gestion des institutions de microfinance (politiques, manuels de procédures, dispositifs de contrôle interne) ;
- Maîtrise du cadre réglementaire de l'UMOA, notamment la loi n° 2025-14, les instructions de la BCEAO et la réglementation LBC/FT/FP ;
- Bonne maîtrise des risques liés aux systèmes d'information et aux services financiers numériques (mobile banking, mobile money, interopérabilité, cybersécurité, protection des données personnelles) ;
- Maîtrise des référentiels de gestion des risques (COSO ERM, ISO 31000). Une certification en gestion des risques, en audit ou en sécurité des systèmes d'information (CRMA, CIA, CISA, ISO 27001 ou équivalent) est un atout ;

- Aptitudes en communication, en animation d'ateliers participatifs et en formation d'adultes ;
- La connaissance des réalités du RENACA-Bénin et des CAVECA est un atout.

8. Composition des offres

Les consultants intéressés doivent soumettre un dossier comprenant les éléments ci-après :

- Une proposition technique (compréhension des termes de référence/de la mission, approche méthodologique, etc.) ;
- Une proposition financière détaillée (toutes taxes comprises) ;
- Un curriculum vitae du (de la) candidat(e) mettant en exergue les expériences pertinentes
- Toutes autres pièces ou informations attestant de la compétence du (de la) candidat(e).

9. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur 100 points :

- **Offre technique : 70 points**
 - Compréhension de la mission
 - Méthodologie et chronogramme
 - Qualifications et expériences du consultant
- **Offre financière : 30 points**, appréciés sur la base du rapport qualité/prix

10. Soumission des offres

Les propositions devront être envoyées par courrier électronique à choundolo@dgrv.coop en mettant en copie rwassou@dgrv.coop et renaca@yahoo.fr au plus tard le 23 octobre 2026 à 12h00.

Objet du message : « **Candidature_Cartographie_Risques_RENACA** »

Les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien ou à une présentation orale de leur méthodologie. Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pas examinés.